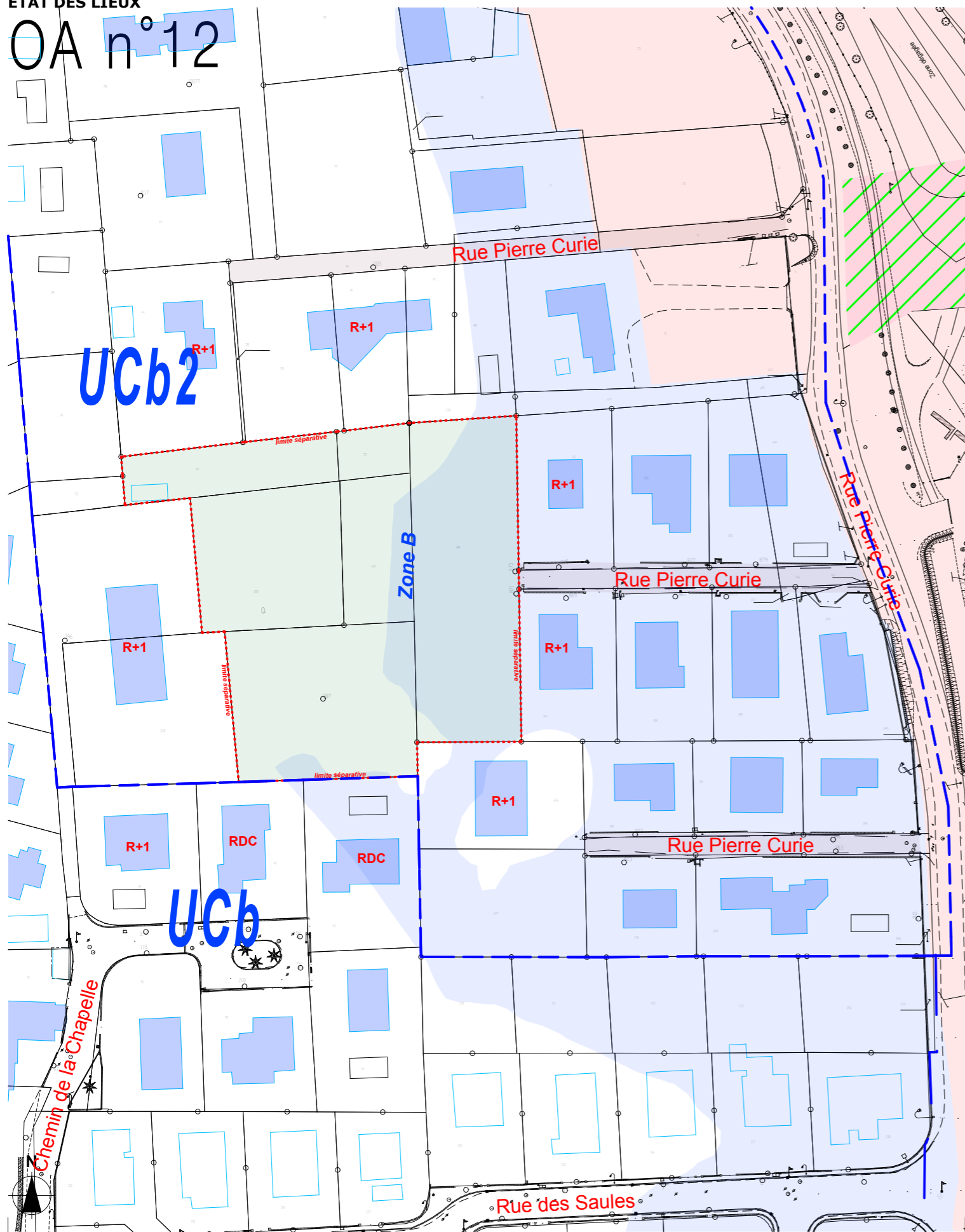


ETAT DES LIEUX

OA n°12



1:1000 Les tracés de voies et la taille des ilots ainsi que l'emprise des batiments sont reportés à titre indicatif.

LEGENDE

- Périmètre d'étude
- Zonage
- Logement Individuel
- Zone d'inondabilité -Risque modéré
- Zone d'inondabilité -Risque fort
- Tènement concerné  
**Surface : 4646 m<sup>2</sup>**

LOCALISATION

Le périmètre d'étude de l'OAP se situe entre la rue Pierre Curie et le chemin de la chapelle. Le tènement est un îlot de verdure entouré de maisons individuelles comportant un étage maximum.

L'accès se situe sur son côté Est et débouche sur la rue Pierre Curie, face à la piste de bi-cross.

ENJEUX ET OBJECTIFS

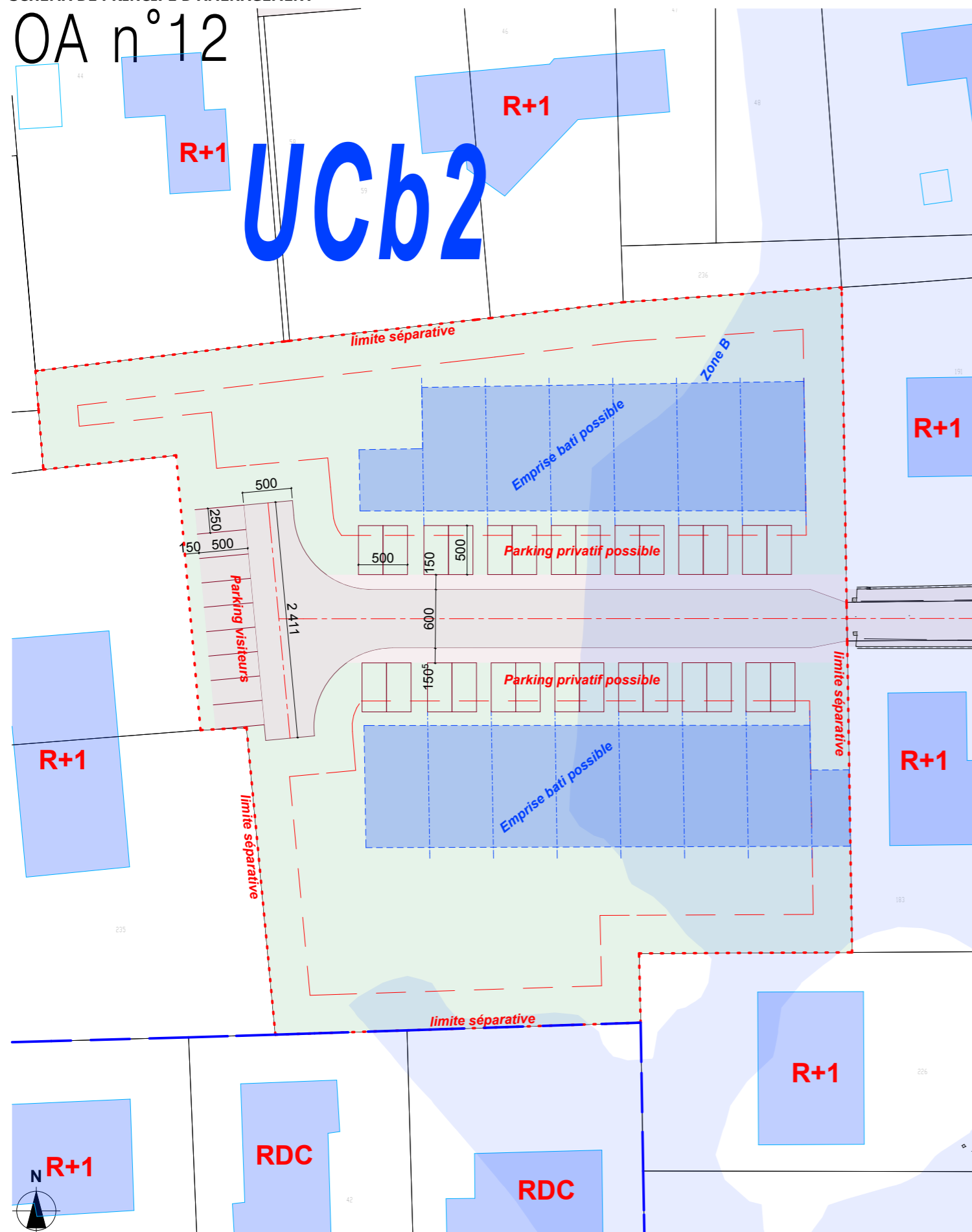
L'Orientation d'Aménagement permettra de densifier ce tènement tout en conservant le caractère lotissement de maisons individuelles.



VUE AERIENNE

SCHEMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENT

OA n°12



LEGENDE

- Périmètre d'étude
- Zonage
- Zone d'inondabilité -Risque modéré
- Prospects
- Emprise bati possible Hauteur R+1 max
- Implantation des voiries
- Implantation des trottoirs

EXPLICATIONS DU SCHEMA DES ORIENTATIONS

. Le schéma d'orientation s'articule autour d'une allée centrale comportant une aire de retournement.

Les aires constructibles au Nord et au Sud de la voie peuvent accueillir un minimum de 6 logements et l'orientation d'aménagement a pour but de permettre une plus forte densité.

PRESCRIPTIONS D'AMENAGEMENT GENERALES A RESPECTER

La règle applicable à la zone est celle de la zone UCb2.

Le nombre de logements minimum sera de 6.

ELEMENTS DE L'OAP / TRADUCTION REGLEMENTAIRE

1:500 Les tracés de voies et la taille des ilots ainsi que l'emprise des batiments sont reportés à titre indicatif.